

Mariage de
marc.
antoinne passis
et de marianne
ouellet

ont tous declare et sca voiz ecrire de ce en qui suivent le donnaire
Haut mil sept cent quatre vingt douze le vingt deux du mois de tota
apres avoir public trois bans de mariage aux portes de l'eglise par tota
de cette eglise pendant trois dimanches consecutifs entre marc antoinne
foussy fils de charles foussis et de marie louise paradis pere et
mere habitant de cette paroisse d'une part. et de marianne
ouellet fille de feu germain ouellet et de marie francoise nivil
dite deschaines ses pere et mere aussi habitant de cette paroisse
d'autre part.
et ne s'estant trouve aucune autre objectionnement généralement
quelconque que celui du troisieme degre de consanguinite dont
ils ont obtenu dispense comme il paroit par la cote de dispense
cy attache avec une epingle et signe jean francois hubert
evescue de que de ce en vertu de quoy j'ai moi mesme sous
signe ait nece leurs mutuels suscite ment de mariage et
leurs ait donne la benediction nuptiale avec toutes les ceremonies
accoutumees par nostre mere la ste eglise presence de messieurs
charles foussis pere, michel riveau, benonni hudon, jean baptiste
paradis, marianne bellier tous parant et amis qui ont signe suivent
le donnaire.

Marc antoine foussy
benonni hudon, Michel faicasse
Marianne blic, Jean b. paradis